

Octobre 2022



Espace
diversités
laïcité

Catalogue de prêt
d'expositions :
zoom laïcité



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  **TOULOUSE**

Promotion des
droits humains

Promotion
de l'égalité

Laïcité

Accès
aux droits

Égalité
femmes/hommes

Lutte contre
l'homophobie

Handicap

Extrait de la nouvelle exposition n°67 « Le livre géant de la Laïcité »



L’Espace diversités laïcité de la Mairie de Toulouse édite un catalogue de 70 expositions mises gracieusement à disposition des partenaires associatifs et institutionnels œuvrant en matière de prévention, lutte contre les discriminations et de promotion de la laïcité.

Retrouvez l’ensemble des expositions sur le site nondiscrimination.
<https://nondiscrimination.toulouse.fr/espace-diversites-laicite/catalogue-d-expositions>

Ce catalogue « zoom laïcité » présente l’ensemble des expositions de cette thématique.

L’équipe de l’Espace Diversités Laïcité est à votre écoute pour toute question et demande de prêt.

Le référent laïcité de la Mairie de Toulouse est à votre disposition pour toute autre sollicitation.



Espace
diversités
laïcité



Sommaire

Liste des expositions	7
Fiches présentant les expositions	8
Modalités de prêt des expositions	24
Contacts	27

Promotion des
droits humains

Promotion
de l'égalité

Laïcité

Accès
aux droits

Égalité
femmes/hommes

Lutte contre
l'homophobie

Handicap

Liste des expositions

Laïcité

39 Histoire et actualité de la laïcité.....	8
43 La laïcité en questions	10
50 Prix de la laïcité de la République 2015 : école Brassart	12
52 De la laïcité en France... ..	14
55 La laïcité, parlons-en !	16
63 République quand tu nous tiens	18
66 Cité laïque	20
67 Le livre géant de la Laïcité	22

Titre de l'exposition

39 Histoire et actualité de la laïcité

Introduction

Régulièrement, la laïcité resurgit dans le débat en France, que ce soit à l'école, au travail ou dans l'espace public. La loi du 9 décembre 1905, si elle sépare les Églises et l'État, reconnaît et garantit le libre exercice des cultes (de sa religion). Elle est un des fondements de la République Française, de la culture républicaine et du contrat

social entre tous ses habitants, qu'ils soient français ou étrangers. Cette exposition revient avec pédagogie sur l'histoire et la mise en œuvre de la laïcité en France du XVI^e siècle à 2005. Elle en donne une lecture claire, nécessaire pour répondre aux enjeux actuels. Exposition réalisée en 2005, à l'occasion du centenaire de la promulgation de la loi de 1905.

Intentions pédagogiques

- Sensibiliser le grand public à l'histoire de la loi de 1905 et de l'apport de la laïcité en France comme vecteur de cohésion républicaine
- Mettre en avant l'impact de la loi de 1905 dans les différents secteurs de la société française

Titre des panneaux

- | | |
|--|---|
| 1. Histoire et actualité | 12. Un cadre juridique |
| 2. La loi de 1905 | 13. Une référence au-delà de nos frontières |
| 3. Une longue marche vers la liberté de l'esprit | 14. Une philosophie politique |
| 4. Une réponse à l'intolérance | 15. La garantie du pluralisme |
| 5. une réponse au cléricisme | 16. La neutralité des services publics |
| 6. Vers la laïcisation de l'État | 17. L'égalité des convictions |
| 7. L'éducation gratuite, laïque et obligatoire | 18. Les signes et les manifestations |
| 8. Les conditions d'adoption de la loi | 19. La science et les mœurs |
| 9. Une loi appliquée avec mesure | 20. Liberté d'expression et prosélytisme |
| 10. La laïcité acceptée | 21. Liberté, égalité, fraternité |
| 11. Le dualisme scolaire | |

Mots clés

Laïcité, République, histoire

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 21, en format « roll-up » (toile 80 x 190 cm articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 2 ou 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport)
- Poids total du kit : 100 kg
- Linéaire nécessaire : 32 mètres

Ressources associées à l'exposition

- Livret, préfacé, reprenant l'ensemble des panneaux de l'exposition

Conception et édition

Année de conception : 2005

Concepteur/réalisateur : Association Vivre en Europe avec la contribution éditoriale de la Ligue de l'enseignement et le soutien de Solidarité Laïque

Éditeur : Vivre en Europe, Mairie de Toulouse

Public visé

A partir de 12 ans

1 Histoire et Actualité de la laïcité

La loi de 1905



L'enlèvement des crucifixs dans les écoles de la Ville de Paris, dessin de Gerlier paru dans la presse illustrée, 20 février 1881.

Le 9 décembre 1905 est votée sous la III^e République une loi qui est l'un des fondements de notre culture républicaine et du contrat social entre les Français. Cette loi, dite de « séparation des Églises et de l'État », promulguée par le Président de la République de l'époque, Émile Loubet, et présentée par le président du conseil, Rouvier, comprend à l'origine 44 articles. Ses deux articles les plus importants fixent jusqu'à aujourd'hui le cadre juridique de la laïcité en France :

1 - LA RÉPUBLIQUE ASSURE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE. ELLE GARANTIT LE LIBRE EXERCICE DES CULTES.

2 - LA RÉPUBLIQUE NE RECONNAÎT, NE SALARIE, NI NE SUBVENTIONNE AUCUN CULTE.

Cette loi, bien que mal accueillie par l'Église catholique, se veut une loi de pacification après les années d'affrontement pour arracher au pouvoir religieux son emprise sur la société.

Elle est le produit d'une longue histoire et sa portée va bien au-delà de la bataille que se sont livrés laïques et cléricaux : elle organise, et pour longtemps le cadre de vie commun entre les Français, quelles que soient leur philosophie ou leur religion.



La liberté des cultes, gravure sur bois de l'an VII (1799). Sous le Concordat, l'État assurait un statut officiel aux cultes reconnus qu'il surveillait et protégeait en même temps.

Aristide Briand, rapporteur du projet de la loi à la tribune de la Chambre en 1905.



14 Histoire et Actualité de la laïcité

La garantie du pluralisme



Longtemps, la France a soupçonné la diversité ethnique, culturelle ou religieuse d'être un facteur de division et de menace pour l'unité nationale. Bretonnes ou basques, italiennes ou polonaises... les minorités ont dû renoncer à leurs identités particulières pour s'assimiler.

LA RÉPUBLIQUE ADMET L'EXPRESSION PUBLIQUE DES APPARTENANCES RELIGIEUSES, ETHNIQUES OU CULTURELLES DANS LES LIMITES DE L'ORDRE PUBLIC DÉMOCRATIQUEMENT DÉFINI, DU RESPECT DES LIBERTÉS ET DE L'INTÉGRITÉ DES PERSONNES. MAIS LA RÉALITÉ SOCIALE SE MONTRE SOUVENT MOINS TOLÉRANTE.

Aujourd'hui, notre conception de cette diversité s'est accommodée du pluralisme. Chacun peut faire état de ses appartenances : des garanties ont été offertes aux langues minoritaires, la diversité ethnique est considérée comme constitutive de la Nation. Toutefois, l'expression de revendications identitaires, quand elles nient les valeurs universalistes, n'est pas exempte de dérives communautaristes.

La garantie du pluralisme est une finalité de la laïcité. Mais elle s'accompagne de la garantie pour l'individu de choisir, sans contrainte d'une communauté ou d'un groupe, ses propres - et parfois multiples appartenances.



6 Histoire et Actualité de la laïcité

L'éducation gratuite, laïque et obligatoire



Le principal reproche des laïques à l'égard de l'Église est l'endoctrinement des esprits. Tout au long de l'Ancien Régime jusqu'à la Restauration, le clergé a le monopole de l'enseignement. À la Révolution, Condorcet, déclare qu'il ne faut admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte. De la Restauration de 1815 à la chute du second Empire, la France catholique regagne le terrain perdu grâce aux développements d'ordres religieux, les congrégations.

La III^e République crée les conditions qui assurent la primauté de l'enseignement public. Ministre de l'Instruction publique, puis président du Conseil, JULES FERRY PRODUIT UNE ŒUVRE CONSIDÉRABLE :

- IL SYSTÉMATISE LA FORMATION DES MAÎTRES,
- PROCLAME LA NEUTRALITÉ CONFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT,
- INTERDIT LE RECRUTEMENT D'ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC,
- REND L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE ET INSTITUTE UNE ÉCOLE GRATUITE ET LAÏQUE.



D'autres figures ont participé à cette action prioritaire qu'est l'éducation : des 1860, Jean Macé est à l'origine de la création de la Ligue de l'enseignement. Plus tard, l'un des principaux collaborateurs de Jules Ferry, Ferdinand Buisson, contribuera à la fondation de la Ligue des droits de l'homme.



Titre de l'exposition

43 La laïcité en questions

Introduction

La Bibliothèque nationale de France a pris l'initiative de s'interroger sur la genèse et les valeurs de la laïcité pour nourrir une réflexion d'actualité. Cette thématique croise les actions de diffusion culturelle de la BnF, qu'il s'agisse de la liberté de la presse ou de l'histoire des

idées. L'institution s'est appuyée sur des collections et ressources particulièrement riches (publications périodiques et arts graphiques notamment) pour élaborer cette recherche.

Intentions pédagogiques

- Favoriser réflexion et échanges autour de ce principe fondamental de notre République
- Mettre en relation des références culturelles historiques et des événements contemporains au regard d'un débat au coeur de l'actualité

Titre des panneaux

1. Présentation
- 2 à 10. Pas d'ordre de présentation des panneaux
 - La laïcité, principe universel ?
 - La laïcité, ennemie des religions ?
 - Jusqu'à où respecter les différences ?
 - Peut-on tout tolérer ?
 - Rire de tout ?
 - Tuer au nom de Dieu ?
 - Des limites à la liberté d'expression ?
 - Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ?
 - Partager une culture commune ?
11. Quelques textes de référence

La laïcité, principe universel ?

La laïcité est en contradiction avec l'existence d'une religion d'État. Depuis la Révolution et après bien des conflits, la laïcité s'est imposée en France par la loi. La plupart des régimes démocratiques se sont adaptés à l'évolution de la société et la référence de l'État au religieux s'y est progressivement effacée, ou est devenue symbolique (Royaume-Uni).

Carte de la laïcité dans le monde, 2014

- État sans religion d'État
- Religion d'État
- Ambigu ou sans donnée

L'Alsace et la Moselle, des exceptions françaises
Le principe de séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas en Alsace et en Moselle : y subsiste le Concordat de Napoléon. Cette exception résulte de l'annexion de cette région par l'Allemagne entre 1870 et 1918, c'est-à-dire au moment où la loi de 1905 est adoptée en France. Ces prêtres se rendent sur la tombe du soldat inconnu ainsi qu'à l'Élysée pour défendre leur rattachement à l'État français.
Prêtres alsaciens à l'Élysée, juin 1922

En Turquie
C'est en 1927 qu'est aboli l'article mentionnant que la religion de l'État est l'islam. Toutefois l'État turc organise et contrôle la communauté des croyants. L'objectif des fondateurs de la République turque était d'éviter que la religion ne s'érige en contre-pouvoir.
Mustafa Kemal dans une école, 1930

Aux États-Unis
Le premier amendement de la constitution américaine (1791) garantit la séparation des Églises et de l'État fédéral. Il précise en outre que « le Congrès n'adoptera aucune loi concernant un établissement religieux ou prohibant le libre exercice de la religion. » Mais Thomas Jefferson, troisième président des États-Unis, ajoute : « (...) tous les hommes sont créés égaux : ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables. »
Adolphe Maurin, Les Présidents des États-Unis, dédié à leur ami le Général Lafayette, 1824

Mots clés
Laïcité, République, histoire, religions, liberté d'expression, liberté de la presse, tolérance.

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 11, toiles de format 100 x 140 (100 x 220 pour le panneau n°1) à tendre sur une barre métallique télescopique, avec housse de protection/transport.
- Poids total du kit : 55 kg
- Linéaire nécessaire : 22 mètres

Ressources associées à l'exposition

- Site multimédia reprenant et approfondissant les questions : <http://classes.bnf.fr/laicite/>
- Dossier pédagogique de la Bibliothèque nationale de France également téléchargeable sur <http://classes.bnf.fr/rendezvous/documents.htm>

Conception et édition
Année de conception : 2015
Concepteur/réalisateur : Bibliothèque nationale de France, avec l'appui d'un comité scientifique
Conception graphique : Studio BW, Olivier Weissman
Éditeur : Mairie de Toulouse

La laïcité, ennemie des religions ?

La France est une démocratie laïque depuis décembre 1905. Comme le disait Victor Hugo : « Je veux l'Église chez elle, et l'État chez lui. » L'État laïque garantit la liberté de penser et la liberté des cultes dans le respect des lois, veillant à la cohabitation harmonieuse de ceux qui croient quelle que soit leur croyance et de ceux qui ne croient pas. N'étant soumis à aucune religion, arbitre impartial, l'État ne se mêle pas des affaires intérieures des religions.

Quand la loi tendait vers l'abolition de la religion d'État, pendant des siècles, le régime fondé sur la religion catholique qui tissait le lien social entre les sujets, le roi, seules, tenait son pouvoir de Dieu, contrairement à l'empereur qui le tient de sa propre main. Avec la Révolution française, le pouvoir passa de la main de Dieu à celle de la nation. Source de Charles de Gaulle en 1960, Grande Chronique de France, remémorée par Jean Fouquet, vers 1965-1966

Tuer au nom de Dieu ?

Les religions sont censées élever les hommes mais elles les opposent parfois dans des combats mortels. La religion peut aussi être utilisée par des dirigeants politiques pour renforcer leur pouvoir et servir leurs intérêts. Faire cohabiter les croyances et les convictions, religieuses, philosophiques ou politiques sans fanatisme, dans le respect mutuel, tel est l'objectif d'une République laïque.

Quand Dieu donne son ordre dans la tradition biblique, comme il dit à Moïse ses commandements, parviens-tu à le respecter ? Le respect de la vie humaine est une valeur partagée par toutes les religions. Il est donc pour le respect mutuel de tous les hommes, quel que soit leur religion, de ne pas tuer au nom de Dieu. Affiche de Film, Le Livre de Jeanne d'Arc, 1956

Le massacre de la Saint-Barthélemy, 1572, pendant la Saint-Barthélemy, le prince de Condé, le fils de Henri II, fut assassiné. Le massacre français se déroula le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, le prince de Condé, le fils de Henri II, fut assassiné. Le massacre français se déroula le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, le prince de Condé, le fils de Henri II, fut assassiné. Le massacre français se déroula le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, le prince de Condé, le fils de Henri II, fut assassiné.

Titre de l'exposition

50 Prix de la laïcité de la République 2015 : école Brassart

Introduction

L'Observatoire de la laïcité a lancé, en 2015, « Le Prix de la laïcité de la République française ». Ce prix distingue et encourage des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité. Il est remis à l'occasion de l'anniversaire de la loi concernant la séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905. C'est l'école supérieure de

communication visuelle Brassart de Tours -qui forme aux métiers du graphisme, de l'infographie, du packaging, de la 3D, du design et de l'illustration- qui a été lauréate de ce prix. Ses étudiants ont imaginé une variété d'affiches mettant à l'honneur, avec beaucoup de créativité, le principe de laïcité.

Intentions pédagogiques

- Favoriser réflexion et échanges à propos du principe de laïcité aujourd'hui au coeur de l'actualité
- Donner à voir «une» vision proposée par la jeunesse autour de ce principe fondamental de notre République

Titre des panneaux

1. Présentation du Prix de la laïcité de la République française et de l'exposition
 - 2 à 15. Pas d'ordre de présentation des panneaux
- Affiches imaginées par les étudiants de l'École supérieure de communication visuelle Brassart de Tours



<p>Mots clés</p> <p>Laïcité, République, citoyenneté, religions, liberté d'expression, tolérance, égalité, école, vivre ensemble.</p>	<p>Caractéristiques techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de panneaux : 15, en format « roll-up » (toile 85 x 150 cm articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 2 ou 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport). • Poids total du kit : 53 kg • Linéaire nécessaire : 23 mètres
<p>Public visé</p> <p>A partir de 10 ans (accompagnement nécessaire pour les 6-10 ans)</p>	<p>Ressources associées à l'exposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites web : <p>http://www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite</p> <p>https://www.brassart.fr/</p> <p>Conception et édition</p> <p>Année de conception : 2015</p> <p>Concepteur/réalisateur : école supérieure de communication visuelle Brassart de Tours</p> <p>Éditeur : Mairie de Toulouse</p>

Titre de l'exposition

52 De la laïcité en France ...

Introduction

A la fois familière et méconnue, la laïcité est sans cesse interrogée et placée au cœur de nombreux débats.

Cette exposition a pour objectif d'expliquer comment la laïcité a été un moyen de pacifier la France et

pourquoi, si son principe reste intangible, elle doit apporter des solutions aux situations nouvelles qui se posent dans la société française.

Le quiz associé est l'outil idéal pour accompagner chacun dans la découverte de l'exposition.

Intentions pédagogiques

- Retracer l'histoire de la laïcité
- Expliquer comment et pourquoi la France est devenue un pays laïque
- Prouver que la laïcité reste le meilleur chemin vers la citoyenneté qui fait de chacun des citoyens à égalité de droits et de devoirs

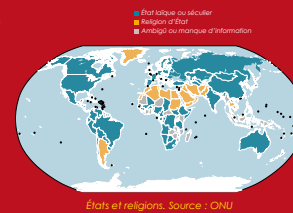
Titre des panneaux

1. Préhistoire de la laïcité
2. Résistance à l'oppression religieuse
3. Laïcité : les grandes dates
4. 1905 : loi de séparation des Églises et de l'Etat
5. La laïcité après la loi de 1905
6. Laïcité : quelques idées reçues

Laïcité : quelques idées reçues...

LA LAÏCITÉ EST UNE EXCEPTION FRANÇAISE...

FAUX. La laïcité telle qu'elle est définie aujourd'hui est le produit de l'Histoire de France. Le terme de laïcité est employé dès 1850 par Victor Hugo, mais il faut attendre 1871 pour qu'il fasse son entrée dans le dictionnaire. La laïcité est donc bien née en France, mais un grand nombre de pays ont peu à peu adopté la séparation du politique et du religieux. Ainsi certains pays sont laïques sans pour autant calquer leur système d'organisation sur le nôtre : Belgique, Inde, Brésil, Turquie, Sénégal... tandis que d'autres ne se définissent pas comme laïques mais ont des régimes de séparation très proches du nôtre : Écosse, Tunisie, Uruguay, Japon... En résumé, la laïcité n'est pas une exception mais plutôt une antériorité française !



États et religions. Source : ONU

TOUS LES FRANÇAIS SONT SOUMIS À LA LOI DE 1905...



Évolution territoriale des départements de l'Alsace et de la Lorraine avant et après l'Empire allemand (1871-1918).

FAUX. Pour des raisons historiques, la France a maintenu le concordat napoléonien en Alsace-Moselle. La France laïque y reconnaît ainsi les cultes catholiques, protestants et juifs et salue leurs officiants.

En Guyane, l'État français prend aussi en charge le salaire des ministres du culte, mais uniquement au profit de l'Église catholique.

À Mayotte, il peut être choisi soit le droit local dérogatoire à la laïcité soit le statut de droit commun, identique à la métropole.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, et en Polynésie, l'État français y finance également les différentes communautés religieuses.

Au total, près de 4 millions de français ne sont pas soumis à la loi de 1905.

LA LAÏCITÉ EST L'ENNEMIE DES RELIGIONS

FAUX. C'est même tout le contraire ! La laïcité s'articule autour des principes de liberté de conscience (et donc de culte), et d'égalité des droits (sans tenir compte de l'appartenance religieuse). Il est à noter que la pratique religieuse régulière (7 à 8% de la population) est semblable en France à celle observée dans les pays européens où il existe une religion officielle. Par ailleurs, la diversité religieuse en France est une réalité. Outre les religions chrétiennes pratiquées depuis des siècles, la France est le 1^{er} pays européen en ce qui concerne les personnes se réclamant de l'islam, du judaïsme ou du bouddhisme. Les athées (qui ne croient pas en Dieu) ou les agnostiques (qui doutent de l'existence de Dieu) disposent eux aussi des mêmes droits et devoirs.

La laïcité n'est ni une valeur ni une option philosophique mais un principe politique. En tant que tel, il garantit donc la séparation des sphères politique et religieuse.



Dessin de KAK dans le journal L'Opinion.

LA LAÏCITÉ EST DÉPASSÉE

FAUX. La laïcité française trouve ses racines dans les conflits politico-religieux qui ont jalonné son Histoire. Elle fut une réponse politique pour réconcilier les « deux France ».

Les débats actuels sur la laïcité se focalisent très souvent sur des « affaires » médiatiquement construites, mais le défi auquel doit répondre la laïcité est bien plus vaste. Jean Boubérot (historien, sociologue et spécialiste de la laïcité) résume ainsi la question : « La laïcité saura-t-elle apporter une réponse pertinente au principal problème de ce début de XXI^e siècle : savoir appliquer ses principes fondamentaux à des Français d'origines, d'histoires diverses et ayant des rapports très diversifiés à la sécularisation (séparation du politique et du religieux) ? »

De la laïcité en France

6

Comme le montre cette exposition, la laïcité a su au cours de notre Histoire résoudre des dilemmes apparemment inconciliables.

C'est désormais à nous d'agir pour que la laïcité reste le meilleur chemin pour faire de chacun d'entre nous, au-delà de nos appartenances, croyances ou convictions, des citoyens à égalité de droits et de devoirs.

« Je veux l'État laïque, exclusivement laïque... je veux ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui. »
Victor Hugo

SOURCES

Observatoire de la laïcité
10, rue de Sévigné - 75007 PARIS
www.laïcité.gouv.fr

CETTE EXPOSITION EST PARRAINÉE PAR L'OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ.

Observatoire de la laïcité
10, rue de Sévigné - 75007 PARIS
www.laïcité.gouv.fr

1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État

Un contexte social extrêmement tendu

La fin du XIX^e et le début du XX^e siècle sont marqués en France par un fort climat de haine à l'égard des minorités, tout particulièrement les juifs et les protestants. Cette tension politico-religieuse atteint son paroxysme avec l'affaire Dreyfus qui divise profondément les Français à partir de 1894.



Le capitaine Alfred Dreyfus, officier de l'armée de terre et juif, est arrêté le 13 octobre 1894. Il est accusé de tort de trahison pour avoir livré des secrets militaires à l'empire allemand. Bien qu'innocenté en 1906, cette affaire va fortement diviser la société française en 2 camps opposés, les « dreyfusards » partisans de l'innocence du capitaine Dreyfus et les « antidreyfusards ».

L'anticléricalisme d'État du « père Combes »



Émile Combes, président du Conseil de juin 1902 à janvier 1905, centre sa politique sur le combat face à l'Église catholique. Ainsi, dès l'été 1902, Combes décide de fermer 2500 écoles fondées avant la loi de 1901 par des congrégations religieuses autorisées (en dépit du principe de non-rétroactivité). Le gouvernement Combes va même plus loin par la loi du 7 juillet 1904 en interdisant aux religieux d'enseigner, de prêcher, de commercer. Près de 30 000 religieux quittent alors la France pour la Belgique, l'Italie, l'Espagne ou le Royaume-Uni. Début 1905, l'affaire des fiches s'éclate et va contraindre Émile Combes à la démission. Il s'agit, à l'initiative du ministre de la Guerre, le général André, de surveiller avec l'aide de loges maçonniques, la vie privée et les pratiques religieuses des officiers. Maurice Rouvier prend la succession de Combes et mènera la loi de séparation à son terme.

Le temps de la conciliation

L'anticléricalisme d'État prôné par Combes inquiète certains députés comme Aristide Briand, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson ou encore Francis de Pressensé. Le débat sur la loi de séparation s'engage à l'Assemblée en mars 1905. Malgré des débats houleux entre partisans de la laïcité « libérale », « gallicane » et « antireligieuse », c'est la ligne d'apaisement et de compromis défendue par Aristide Briand qui est finalement adoptée le 9 décembre 1905 (par 341 députés contre 233, et 181 sénateurs contre 102).



Cette loi de 44 articles met donc fin au Concordat napoléonien de 1801. Applicable sur tout le territoire (sauf en Alsace-Lorraine qui constituait une part du territoire allemand en 1905), elle proclame la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes.

Principaux articles de la loi

- Article 1 :** « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... ».
- Article 2 :** « La République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte... ».
- Article 13 :** « Les édifices servant à l'exercice public du culte, ainsi que les objets mobiliers les garnissant, seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer [...] ».
- Article 26 :** « Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte ».
- Article 28 :** « Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions ».
- Article 32 :** Empêcher, retarder, interrompre l'exercice d'un culte est un délit.

Crise des inventaires



Aristide Briand pensait que « la réforme ainsi faite [serait] d'une application facile ». Les faits vont lui donner tort. Le décret du 29 décembre 1905 prévoit l'inventaire des biens des Églises, afin d'en attribuer la gestion aux associations cultuelles tout en évitant les vols. Dans les modalités des inventaires, un élément va provoquer de violents heurts dans les régions les plus catholiques : l'ouverture des tabernacles, pour en inventorier le contenu.

Le 20 mars 1906, alors que 93% des inventaires ont été effectués, Georges Clemenceau, tout nouveau ministre de l'Intérieur, décide de renoncer aux opérations d'inventaire dans les cas où elles rencontrent une résistance violente (2 morts sont à déplorer dans le Nord et en Haute-Loire). Il déclare à l'Assemblée : « Nous trouvons que la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine ».



C'est la fin de la crise des inventaires. La laïcité a désormais en France une traduction juridique.

Mots clés
Laïcité, histoire, République, citoyenneté.

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 6, en format « roll up » (toile 85 x 200 cm, articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport)
- Poids total du kit : 4,3 kg
- Linéaire nécessaire : 6 à 8 mètres

Public visé
A partir de 12 ans

Ressources associées à l'exposition

- Quiz : 8 questions et réponses

Conception et édition

Année de conception : 2016

Concepteur/réalisateur : Le Savoir Ma Muse !

Éditeur : Mairie de Toulouse

Titre de l'exposition

55 La laïcité, parlons-en !

Introduction

Conçue avec l'appui de l'Observatoire de la laïcité, du Ministère de l'éducation nationale, du Ministère de la justice et de divers experts, cette exposition quiz interactive invite jeunes et moins jeunes à réfléchir et débattre autour des questions très actuelles posées par la thématique laïcité.

Elle intègre quinze questions à choix multiples (indiqués dans le descriptif des panneaux) et des dessins de presse originaux permettant une découverte ludique du sujet et incitant à la réflexion et au débat.

Intentions pédagogiques

- Sensibiliser les publics au principe de laïcité, aux valeurs de la République française et à son histoire, à la diversité culturelle et au mieux vivre ensemble, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations.
- Aider les acteurs territoriaux de l'éducation -institutionnels et associatifs- à parler de ces sujets avec ces publics au travers de divers temps scolaires, extra-scolaires, de loisirs, événementiels, de formation...

Titre des panneaux

1. Introduction. Idées reçues...
2. La laïcité en France. Une longue histoire
3. États et religions. La laïcité dans le monde
4. Services publics. Sécurité publique
5. Discrimination. Manifester ses convictions
6. A l'école. Cantines scolaires
7. Activités sportives. Au travail
8. Liberté d'expression. Vivre ensemble

Mots clés

Laïcité, République, citoyenneté, religions, liberté d'expression, tolérance, neutralité service public, égalité, école, vivre ensemble.

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 8, en format « roll-up » (toile 85 x 200 cm articulée autour d'un dérouleur, monté à l'aide de 2 ou 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport)
- Poids total du kit : 35 kg
- Linéaire nécessaire : 12 mètres

Ressources associées à l'exposition

- Guide pratique d'utilisation
- Quiz « Vos réponses ! »
- Quiz « Solutions ! »

Conception et édition

Année de conception : 2018
 Concepteur/réalisateur : AIME « Le Moutard »
 Éditeur : Mairie de Toulouse

Public visé

A partir de 13 ans

LA LAÏCITÉ, PARLONS-EN !

LA LAÏCITÉ EST UN PILIER DE LA VIE PUBLIQUE EN FRANCE, UN PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. INTIMEMENT LIÉE À NOTRE HISTOIRE, LA LAÏCITÉ EST, POUR CHACUN D'ENTRE NOUS, GARANTE DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ, DE RESPECT MUTUEL.

Par un jeu de questions/réponses*, cette expo-quiz® vous permettra d'enrichir vos connaissances, d'échanger et de débattre avec les autres.
 * Pour certaines questions, bonnes réponses sont possibles.

IDÉES REÇUES...
 Le mot laïcité est souvent l'objet de malentendus. Parmi ces affirmations, laquelle est exacte ?
 → La laïcité interdit d'exprimer sa religion en public.
 → Être laïque, c'est être athée.
 → La laïcité garantit les mêmes droits pour les croyants et les non-croyants.

Article 1 de la Constitution de 1958
 « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. [...] »

SERVICES PUBLICS
 Le principe de neutralité dans les services publics peut varier. Ces affirmations sont-elles vraies ou fausses ?
 a) Celles et ceux qui travaillent pour les services publics doivent être neutres.
 → Vrai → Faux
 b) Cette neutralité est également imposée aux usagers de ces services.
 → Vrai → Faux

SÉCURITÉ PUBLIQUE
 Dans la rue, les transports en commun, les centres commerciaux... il est possible de porter des tenues ou des signes religieux. En revanche, la loi du 11 octobre 2010 interdit de dissimuler son visage.
 Ou est-il défendu de porter ?
 → un casque de moto intégral sans être sur son véhicule
 → un voile intégral
 → une casquette
 → une capuche

Liberté de culte et numéros verts
 Comment pratiquer son culte lorsqu'on est hospitalisé ou emprisonné ? La loi de 1958 en a garanti le libre exercice des cultes à la prison ; pour les personnes détenues et emprisonnées, il existe des administrations dont les frais sont pris en charge par les pouvoirs publics. Il en va de même pour les pensionnaires d'établissements scolaires publics comportant un internat et pour les militaires.

DISCRIMINATION
 La religion est l'un des critères de discrimination définis par la loi. Si l'on est victime d'une discrimination, qu'est-il possible de faire ?
 → Rien, la discrimination existera toujours.
 → porter plainte
 → signaler le fait au Défenseur des droits
 → contacter l'Observatoire de la laïcité
 → en parler à une association de lutte contre les discriminations

Le bureau central des cultes
 Le bureau central des cultes relève du ministère de l'Intérieur. Il recense les relations entre les autorités religieuses et il est chargé de l'application de la loi de 1958. La religion n'est pas seulement une affaire privée mais se pratique dans des espaces publics et collectivement. Le ministère de l'Intérieur veille en ce que ces pratiques ne remettent pas en cause l'ordre républicain ou ne créent pas de troubles à l'ordre public.

MANIFESTER SES CONVICKIONS
 Un croyant peut prier chez lui, dans son église, sa mosquée, son temple, sa synagogue... Il peut même, dans une certaine mesure, le faire dans une rue, un jardin public.
Une manifestation à caractère religieux est-elle autorisée dans l'espace public ?
 → Non, c'est interdit.
 → Oui, si une autorisation a été accordée par la préfecture.
 → Oui, en toutes circonstances.

Titre de l'exposition

63 République quand tu nous tiens

Introduction

Cette exposition a été conçue et réalisée à partir des textes écrits par un groupe de jeunes autour des valeurs de la République et de la laïcité dans le cadre d'une commande effectuée par l'association Tennis Club de Bellefontaine à l'invitation du centre culturel municipal Alban Minville.

L'artiste plasticienne Caroline Pandelé a mis ces mots en espace dans un jeu de couleurs que les regardeurs sont invités à découvrir en déambulant et en se questionnant.

Intentions pédagogiques

- La laïcité et les valeurs de la République, présentées sous un format artistique inédit et coloré, sont celles vécues et exprimées par des jeunes
- La scénographie suscite et ouvre le questionnement, les échanges et le débat en alliant réflexion et esthétique

Titre des panneaux

Extraits de paroles

Plaque n°4 : « La générosité est à la fraternité ce que la tolérance est à la liberté. »

Plaque n°17 : « Liberté, égalité, fraternité est la devise de la France. Cette expression bien remise en cause finit par triompher. »

Plaque n°19 : « Etre libre ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaines, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »



Mots clés
Laïcité,
République,
valeurs de la
République,
citoyenneté,
liberté
d'expression,
tolérance,
vivre ensemble.

Public visé
A partir de 11 ans

Caractéristiques techniques

- Plan de montage fourni
- Nombre de plaques : 19, fournies avec un système d'accroche
- Sellettes d'exposition en bois : 9 fournies
- Poids total du kit : 10 kg
- Surface nécessaire : 10 mètres sur 7,5 mètres modulable

Ressources associées à l'exposition

- Catalogue papier de l'exposition mis à disposition

Conception et édition

Année de conception : 2019
 Concepteur/réalisateur :
 Tennis Club Bellefontaine à l'invitation du
 centre culturel municipal Alban Minville
 Artiste plasticienne : Caroline Pandelé
 Éditeur : Mairie de Toulouse

Titre de l'exposition

66 Cité laïque

Introduction

« Cité laïque / La laïcité, toujours d'actualité : débats d'hier à aujourd'hui et enjeux de demain ».

La laïcité est un concept souvent discuté et débattu. Il l'est particulièrement dans les sphères médiatiques et politiques et traverse l'ensemble de la société. Ce principe, malgré son ancienneté et son inscription dans les valeurs républicaines, souffre pourtant de distorsion, il est parfois mal transmis jusqu'à faire perdre son sens et son but premier.

A quoi renvoie la laïcité ? A quoi sert-elle ? Et pourquoi en parle-t-on autant en France ?

A travers six panneaux qui traitent de différentes thématiques, cette exposition tente de répondre à ces questions et de donner des clés de compréhension

du concept de laïcité, fondamental pour la liberté de chacun et l'égalité de tous.

Cette exposition est accompagnée d'un livret pédagogique qui permet d'animer et de faire vivre cette exposition. Il peut être une ressource pour des adultes qui souhaiteraient accompagner des jeunes durant l'exposition, il peut également être un outil permettant de circuler de manière plus autonome entre les différents panneaux. Ce format interactif permet aux jeunes d'approfondir leurs connaissances, tout en développant leur esprit critique à travers le débat et l'expression de leurs idées.

L'exposition a reçu, en décembre 2021, le Prix de la laïcité de la République Française.

Intentions pédagogiques

- Donner des repères historiques et des clés de compréhension à propos du principe de laïcité
- Sensibiliser les publics - et en particulier les jeunes publics - à la thématique en permettant une réflexion sur les enjeux actuels et de demain
- Susciter le débat et favoriser l'interactivité : via les questions du livret prolongeant l'exposition et les ressources accessibles via les QR code

Titre des panneaux

1. Présentation de l'exposition « Cité laïque »
2. Penser et faire vivre la laïcité d'hier à aujourd'hui
3. Les libertés d'expression du religieux
4. Espaces publics ou privés : ça veut dire quoi ?
5. La laïcité à l'école
6. Genre, droits des femmes et laïcité

Mots clés

Laïcité, République, histoire, religions, égalité, non-discrimination, neutralité de l'État, école, vivre ensemble, service public, genre, droits des femmes et libertés de conscience, de religion, d'expression.

Public visé

A partir de 12 ans (avec un accompagnement nécessaire pour les 12-14 ans). Entre 10 et 12 ans : à préparer en amont, à l'aide du livret, avec une sélection de panneaux.

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 6, en format «roll up» (toile 85 X 200 cm, articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport)
- Poids total du kit : 4,3 kg
- Linéaire nécessaire : 6 à 8 mètres

Ressources associées à l'exposition

- Livret pédagogique de 20 pages proposant 3 questions de débat et 3 questions supplémentaires et leurs réponses.
- Téléchargeable : livret-peda-expo-cite-laique-version-numerique.pdf (ligueparis.org)
- Vidéos accessibles, via QR codes, pour les panneaux 2, 4, 5 et 6
- Mini-jeux, via QR codes, pour les panneaux 1 et 3
- Temps moyen visite avec livret : 1h15

Conception et édition

Année de conception : 2021
 Concepteur / réalisateur : Fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement en partenariat avec la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse) et le CDAFAL (Conseil départemental des associations familiales laïques) de Paris.
 Illustratrice : Emmanuelle Halgand.
 Graphiste : Cécile Lisbonis
 Éditeur : Mairie de Toulouse



Titre de l'exposition

67 Le livre géant de la Laïcité

Introduction

L'exposition « Le livre géant de la Laïcité/principe et valeurs communes » a été lauréate, en décembre 2021, du Prix de la laïcité de la République française. Ce livre, décliné en exposition, a été créé en partenariat avec le rectorat d'Aix-Marseille. Ludique et facile d'accès, il cherche à répondre au double objectif de favoriser la meilleure connaissance du droit en vigueur, tout en reposant les bases de la laïcité, protectrice des libertés individuelles et non pas réductrice de libertés comme

ce principe est souvent présenté et/ou compris. Ainsi, « Le livre géant de la Laïcité », par son approche historique et conceptuelle, cherche à expliquer ce qu'est le principe de laïcité et pourquoi c'est l'un des éléments indispensables du vivre-ensemble au sein de la République française. Destiné à tous les publics, il est proposé dans un format d'exposition personnalisé pour la ville de Toulouse.

Intentions pédagogiques

- Utiliser l'humour comme trait d'union à propos d'un principe, complexe, qui n'est pas facile à appréhender
- Argumenter de manière simple sur le droit en vigueur, son histoire et son évolution pour reposer les bases de la laïcité
- Faire comprendre et aimer la laïcité, notamment par les plus jeunes

Titre des panneaux

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 0. Principe et valeurs communes 1. Éditoriaux : M. Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole, et M. Fourar, Recteur de l'académie de Toulouse 2. Naissance de la République / Les premiers pas de la laïcité 3. L'idée républicaine, source de la laïcité / Du temps des rois au temps de la République 4. La loi de 1905 / La séparation des Églises et de l'État 5. École et laïcité / Trois lois pour une école publique laïque 6. L'éducation / Gratuite, laïque et obligatoire 7. Les deux écoles / Enseignement public et enseignement privé 8. La laïcité, protectrice de la liberté de croire...ou de ne pas croire 9. Une éthique dans un cadre juridique / La loi de 1905 | <ul style="list-style-type: none"> 10. Le pluralisme 11. Les exceptions géographiques à l'application de la loi de 1905 12. La coexistence des religions dans la laïcité 13. Un service public neutre / Extrait de la Charte de la laïcité dans les services publics 14. Respect de la loi et évolution des mœurs 15. Liberté d'expression... / Article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 16. ...intégrismes religieux 17. Prosélytisme, signes et manifestations 18. Laïcité et religion dans le monde / Loi de 1905 : le choix de la France de séparer les Églises de l'État 19. L'Espace Diversités Laïcité de la Mairie de Toulouse / Détails techniques à propos de la conception de l'exposition |
|--|---|

Mots clés

Laïcité, République, liberté d'expression, pluralisme, histoire, religions, éducation, neutralité, service public.

Public visé

A partir de 10 ans (exposition agréée par l'Éducation nationale pour le cycle 3 : CM1-CM2-6^e)

Caractéristiques techniques

- Nombre de panneaux : 20, en format «roll up» (toile 85 X 200 cm, articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport)
- Poids total du kit : 60 kg
- Linéaire nécessaire : 26 mètres

Ressources associées à l'exposition

- Livret « Le livre géant de la Laïcité » (format A4 souple 20 pages) : un exemplaire sera remis à chaque structure empruntrice
- Site : www.livregeant-laicite.fr

Conception et édition

Année de conception : 2022, (actualisation version de 2017)
 Concepteur / réalisateur : Hors Pistes Édition en partenariat avec le rectorat d'Aix-Marseille
 Illustrations : JIMA / JM Aupy & Blancafort
 Éditeur : Hors-Pistes Édition



09 Une éthique dans un cadre juridique

La loi de 1905

Constitution de 1958 : Article premier

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

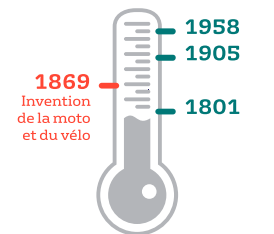
Séparer la loi de la foi est un combat républicain

En effet, en République, seul le peuple a le pouvoir de décider pour lui-même. C'est la souveraineté nationale. En 1905, l'Assemblée nationale décide que l'État seul organise la vie publique, la religion est une affaire personnelle. L'État est donc protecteur de toutes les croyances et de toutes les convictions parce qu'il n'appartient à aucune.



AVANT 1905 LE CONCORDAT

Avant la Révolution, la France était dans un système de religion d'État. En 1801, Napoléon signa le Concordat qui organisa les rapports entre quatre religions et l'État jusqu'en 1905, date à laquelle fut promulguée cette loi de séparation des Églises et de l'État.



Modalités de prêt des expositions

Un prêt gratuit

Toutes les expositions du catalogue de l'Espace diversités laïcité de la Mairie de Toulouse font l'objet de prêts gratuits auprès des partenaires associatifs et institutionnels. Le partenaire s'engage à ne pas solliciter de droit d'entrée lors de la manifestation ou activité concernée par la présentation de l'exposition.

Durée des prêts

Sauf exception, les prêts ne peuvent dépasser un mois, enlèvement et restitution inclus.

Contact pour les demandes

Les demandes doivent être adressées aux chargé-es d'accueil de l'Espace diversités laïcité géré par la Mission égalité diversités à l'adresse courriel et numéro de téléphone suivants :

accueil.edl@mairie-toulouse.fr

05 81 91 79 60

Renseignements et accueil de 8h30 à 18h (du lundi au vendredi sauf lundi matin et fermetures exceptionnelles).

Lieu d'enlèvement et de restitution

Le matériel est disponible à l'adresse suivante :

Espace diversités laïcité

38 rue d'Aubuisson (quartier St Aubin) - 31000 Toulouse

Les expositions sont à retirer et à restituer sur RDV, de préférence en matinée du mardi au vendredi entre 10h et 12h30.

Transport

L'enlèvement et le transport des tubes d'exposition sont à la charge du demandeur.

Convention et procès-verbal

Une convention de prêt ainsi qu'un procès-verbal d'emprunt doivent être remplis et signés lors de l'enlèvement et la restitution de l'exposition. Tout dommage sur un panneau doit être signalé auprès des chargé-es d'accueil, au maximum dans les 48h suivant l'emprunt.

Évaluation

Un formulaire d'évaluation du prêt de l'exposition est remis au partenaire lors de l'emprunt. Cette évaluation établie à partir des objectifs visés par l'emprunteur, a pour objet d'optimiser le développement du fonds-ressources d'expositions de la Mission égalité diversités.

Appui chargé-es de mission Mission égalité diversités et référent laïcité

Les chargé-es de mission thématiques de la Mission égalité diversités (égalité femmes-hommes, droits humains, lutte contre les discriminations, coordination LGBT) peuvent conseiller les partenaires par rapport à l'utilisation des expositions et les orienter éventuellement vers des associations ayant oeuvré à la réalisation des expositions. Le référent laïcité peut en faire de même sur la thématique suivie.

Présentation des roll-up

Sauf exceptions (expositions n°43, 57, 63 et 65), l'ensemble des expositions sont présentées sous format « roll-up » (toile d'environ 85 x 210 cm articulée autour d'un dérouleur, montée à l'aide de 2 ou 3 barres intégrées, avec housse de protection/transport).



Salle d'exposition de l'Espace Diversités Laïcité



Contacts

Prêt

Espace Diversités Laïcité
Mission égalité diversités Mairie de Toulouse
38, rue d'Aubuisson
31000 Toulouse

05 81 91 79 60
accueil.edl@mairie-toulouse.fr

A propos de la thématique laïcité

Référent laïcité Mairie de Toulouse :
Serge Dolcemascolo

05 34 24 56 15
serge.dolcemascolo@mairie-toulouse.fr

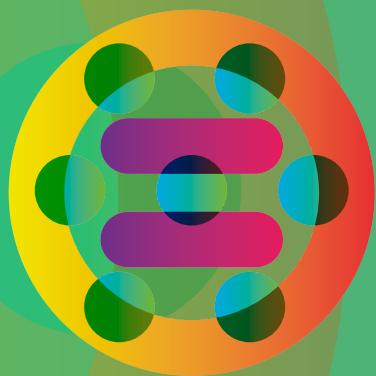


Malgré toute l'attention portée à l'élaboration du **Catalogue de prêt d'expositions : zoom laïcité** des erreurs ne peuvent être exclues. Merci de nous les signaler.

La version régulièrement actualisée du catalogue est consultable sur le web :

www.nondiscrimination.toulouse.fr

Rédaction : référent laïcité Mairie de Toulouse
Conception et impression : Imprimerie Toulouse Métropole



Espace diversités laïcité

Mission égalité diversité

38, rue d'Aubuisson - 31000 Toulouse

Ⓜ Jean Jaurès ou François - Verdier

Contact

t. 05 81 91 79 60

espace-diversites-laicite@mairie-toulouse.fr

www.nondiscrimination.toulouse.fr

www.toulouse.fr

www.facebook.com/espacediversitestoulouse

ISBN : 978-2-9541108-9-9



Graphisme et impression : Imprimerie Toulouse Métropole



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  **TOULOUSE**